

Sous Direction Technique
Département réseau d'accès
Réf : AT/DO29/SDT/DRA/307/2023

Mascara le : 14.08.2023

Monsieur Le Directeur Opérationnel des
Télécommunications de Mascara

A Madame ADNANE FADWA IMANE
Gérante de l'ETP SARL TAHAT TELECOM SERVICE
Sise a: 18 Rue Belaid Abdelkader – Bab Ali à Mascara



Objet : Mise en demeure (Dernier rappel).

Projet N° : Maint / 11 / PA 2018 : Maintenance et entretien des réseaux câbles urbains :

Référence: Mise en demeure N°01 Réf: AT/DO29/SDT/DRA/197/2021 du 26.09.2021

Lieu des travaux : **ZONE CMP MASCARA;**

Contrat cadre N° SDT/DRA/10/2018 du 23 Septembre 2018.

Bon de commande n° 180461 du 30.12.2018 ;

ODS Démarrage des travaux N° : 45/18 du 30.12.2018 - Délai = 90 jours ;

Importance : Assainissement des réseaux câbles urbains mauvais état ;

- Distrib.=168² - Mutation = 80 abonnés - Poses = 137.6 Km.paires ; Déposes = 79.11 Km.paires ;

Date Ouverture de chantier : 27 Janvier 2019

Importance des travaux réalisés :

- Pose Câble jonction à 112² TE60-G(1à4) - Jonction : CT MAS - CCLT MAS (MSAN CC1N) ;
Réception provisoire des travaux : 17.03.2019;
- Remplacement réseau LP1N T003 par la pose de câble à 112² : Jonction MSAN LP1N –
Gendarmerie Nationale Zone 08 Mascara ; PV réception provisoire des travaux le 16.04.2019 ;
- Remplacement Câble à 448² MSAN CM1N T003+T004 ; PV pré-réception CMP le 15.05.2019 (Réception provisoire non encore prononcée).

Madame ;

Avec regret de vous rappelle que votre entreprise est mise en demeure de n'avoir pas encore finaliser et clôturer le projet à ce jour du présent ODS sous contrat N° SDT/DRA/10/2018 en date du 23 septembre 2018.

Suite à la constatation faite par mes services de la DOT/CMP Mascara en date du 13 Aout 2023, la situation du mouvement des stocks n'est pas encore assainie par votre entreprise dont reste la réintégration au magasin de Wilaya d'une quantité du matériel, câbles à 448² du bon sortie matériel N° 190709 du 08.5.2019, non encore réintégré à ce jour.

Je vous rappelle par la présente lettre de bien vouloir d'assainir la situation du Mouvement des stocks avec le magasin de wilaya ainsi le CMP de Mascara et de déposer votre dossier de paiement dans les plus brefs délais, le dossier doit être clôturé dans l'immédiat.

Pour pouvoir clôturé le dossier, aucun retard n'est accordé quant à l'assainissement de la situation des stocks ainsi de la présentation du dossier de paiement.

Faute de quoi la DOT de Mascara est contrainte d'appliquer les clauses du contrat.

Particulièrement signalé. Signé le Directeur de la DOT de Mascara.

Copie pour la Suite Utile à Monsieur :

Le Directeur CMP de MASCARA

R/DOT
AISSA Drif
Sous Directeur Technique
DOT - Mascara